



# Récolter les demandes et préparer l'ordre du jour du CVS

---

Document en FALC  
FACile à Lire et à Comprendre



## Le CVS c'est le Conseil de la Vie Sociale.

Le CVS c'est un lieu

où l'on peut parler de différentes choses.

Au CVS on fait des réunions pour améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées.

La qualité de vie c'est se sentir bien dans sa vie.

Il y a des représentants.

Les représentants sont des porte-paroles.

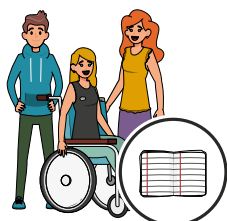


## Récolter les demandes

Avant la réunion du CVS,

les représentants récoltent

les demandes des autres personnes.



Les représentants des personnes accompagnées

récoltent les demandes

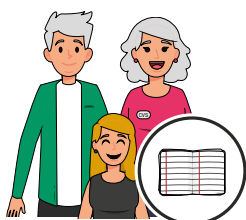
des autres personnes accompagnées.



Les représentants des professionnels

récoltent les demandes

des autres professionnels.



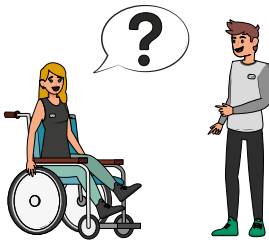
Les représentants des familles

récoltent les demandes

des autres familles.



Pour récolter les demandes, les représentants peuvent faire des réunions avant la réunion du **CVS**.



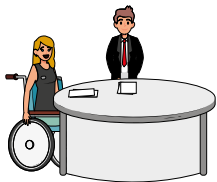
Les représentants des personnes accompagnées peuvent demander de l'aide à une personne de leur choix.

Pour récolter les demandes, les représentants peuvent aussi envoyer des questionnaires aux autres personnes. Un questionnaire c'est un papier qui permet de noter les demandes et de répondre à des questions.



Par exemple pour récolter les demandes des familles on peut demander :

- Est-ce que vous avez des remarques sur l'établissement ?
- Est-ce que vous avez des questions ?



## Préparer l'ordre du jour

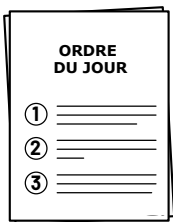
Le président du **CVS** et la direction préparent l'ordre du jour de la prochaine réunion du **CVS**.

L'ordre du jour c'est un document avec les sujets pour le prochain **CVS**.

Les **sujets** ce sont les choses dont on parle pendant la réunion du **CVS**.

Dans les sujets du **CVS**, il y a :

- les demandes des personnes accompagnées,
- les demandes des professionnels,
- les demandes des familles et des proches,
- les demandes et les informations de l'administrateur.  
L'administrateur est une personne qui représente toute l'association.
- les informations de la direction.



Il y a des sujets obligatoires au **CVS**.

Obligatoire ça veut dire qu'on n'a pas le choix, il faut en parler en réunion **CVS**.

Par exemple le règlement de fonctionnement.

Le règlement de fonctionnement c'est un document qui explique ce qu'on a le droit de faire et ce qui est interdit.



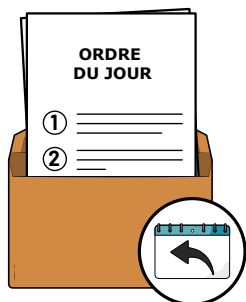


L'ordre du jour est envoyé avec la convocation  
aux membres du **CVS**.

La convocation pour le **CVS**  
c'est l'invitation à la prochaine réunion.

Sur l'invitation il est écrit :

- la date de la réunion,
- l'heure de la réunion,
- le lieu de la réunion.



Il faut envoyer la convocation et l'ordre du jour  
**15 jours avant** la prochaine réunion.

Ce texte a été rédigé par Arnaud WITTNER,  
Kilyan BACHER, Kyara SCHMITT,  
avec le soutien de Didier TUGLER, Stéphane BATTMANN  
et Laura WALDHEIM de l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace.



Ce document a été relu et validé par Yasin ADAMI, Marco BOOS, Paul ELGER, Céline HENSGEN, Marie-Christine LEDERMAN, Matthias ROYON, Michel SCHRAMM avec le soutien de Steeve BOTTIN du foyer du Felsbourg de l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace.

Coordination : Simon SCHOEFFLER, Centre de formation ETAPES, APBA.  
Illustrations / Graphisme : Fx Gaab, Centre de formation ETAPES, APBA.

© European Easy-to-road Logo : Inclusion Europe  
Plus d'information sur <https://www.inclusion-europe.eu/>